



SELECTION D'ENTREE EN FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL MAYOTTE - RENTREE 2018

Avec le concours du Ministère des solidarités et de la santé, et du Conseil Départemental de Mayotte, l'I.R.T.S. de La Réunion organise en vue de la rentrée de septembre 2018 la sélection pour la formation suivante :

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

La formation se déroule à l'I.R.T.S de Mayotte

(20 places)

Diplôme d'Etat de Niveau II

CONDITIONS D'ACCES :

Attention : *nouveaux textes réglementaires prévus pour la rentrée 2018.*

Etre titulaire :

- du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
- ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires,
- ou d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention Interministérielle des niveaux de formation,
- ou d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles,
- ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS.

RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Jusqu'au lundi 19 mars 2018 inclus.

à l'Antenne I.R.T.S. de Mayotte - Centre d'Affaires - Centre Maharajah

B.P. 790 - 97600 KAWENI MAMOUDZOU

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

(ou retrait des dossiers sur le site internet : www.irtsreunion.fr)